



Extraits des journaux

OUEST FRANCE - INTERNET

Dégâts des eaux limités dans le Poher - Finistère

jeudi 14 décembre 2000

Malgré le nombre relativement important des interventions de pompiers

En comparaison des situations dramatiques connues à Quimper, Morlaix ou Quimperlé, Carhaix et ses alentours ont été modestement touchés par les inondations mercredi. Toutefois, les pluies diluviennes ont provoqué de nombreuses inondations de caves. Les pompiers de Carhaix ont été sur la brèche jusqu'à deux heures du matin, effectuant plus de trente interventions. Mercredi, le nombre des interventions avait diminué. On en comptabilisait tout de même une quinzaine. A Clédén et à Poullaouen, les pompiers ont dû procéder à des mises en sécurité de personnes, qui ont été relogées. Par ailleurs, une ambulance carhaisienne est partie à Quimper aider au transfert des résidents d'une maison de retraite. Rien de comparable donc aux centaines de personnes sans foyers ni électricité dans le sud du département. Néanmoins, l'Hyères et le canal sont sortis de leur lit provoquant quelques dégâts. C'est à Pont-Triffen que la crue est la plus impressionnante. Quelques maisons ont été complètement isolées par l'eau. Mercredi matin, les pompiers sont d'ailleurs intervenus pour effectuer la mise en sécurité d'une personne âgée bloquée seule chez elle à Pont-Triffen. Les pompiers de Spézet ont, eux, effectué une trentaine d'interventions, la plupart étant des épuisements de caves.

Cinq millions de dégâts sur le canal - Finistère

jeudi 21 décembre 2000

Les collectivités vont demander des aides financières

Les responsables du syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (Smatah) chiffrent à 5 millions de francs les dégradations subies sur la partie finistérienne du canal de Nantes à Brest. Cette première estimation comprend plus d'un million pour reprendre le chemin de halage, 700 000 F pour la reprise des berges et colmater les brèches, 760 000 F pour les premiers travaux de maçonnerie, 300 000 F pour les passerelles, les rambardes et garde-corps, 600 000 F pour les installations électriques à Guili-Glaz, 50 000 F pour la salle de visualisation de Châteaulin et enfin 1, 6 million de provision pour les problèmes rencontrés par les ouvrages et dont plusieurs ne peuvent toujours pas être visitées, une semaine après les inondations. Le Smatah va donc se tourner vers l'Etat, la Région et le conseil général du Finistère pour solliciter des aides financières.

Catastrophe naturelle pour 9 communes

Comme nous l'avons indiqué hier, l'arrêté de catastrophe naturelle a été pris pour le Finistère (95 communes) et le Morbihan (9), signé conjointement par les ministres de l'Economie et de l'Intérieur, Laurent Fabius et Daniel Vaillant.

Seules sept communes du Finistère n'ont pas été retenues, comme en témoigne l'infographie ci-contre où la localisation géographique des communes sinistrées suit logiquement le profil de chaque bassin versant.

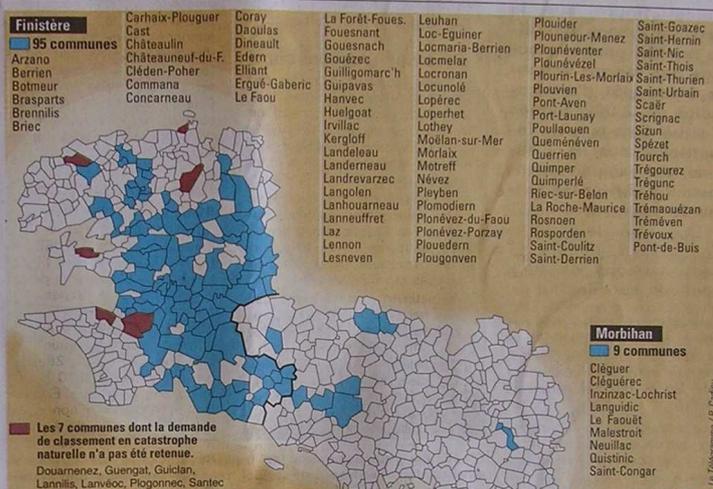
10 jours pour déclarer le sinistre à l'assureur

La publication de cet arrêté ouvre la période de 10 jours au cours de laquelle les populations sinistrées devront impérativement déposer auprès de leur assureur un état estimatif du préjudice subi.

Comme leurs représentants s'y sont engagés lors de leur rencontre avec le préfet du Finistère, les assureurs pourront consentir, au cas par cas, des avances sur indemnisation pour faire face aux situations les plus critiques.

Des aides d'urgence

Hormis les 10 millions de francs annoncés la semaine dernière par Daniel Vaillant, les crédits d'urgence mobilisés par l'Etat, le conseil général et la Caisse d'allocations familiales ont été augmentés pour tenir compte des besoins. L'enveloppe actuellement disponible est de 750.000 F. A ce jour, 200.000 F. ont déjà été distri-



Les communes classées en état de catastrophe naturelle

De nombreuses communes du Morbihan en attente

Dans le Morbihan, neuf communes bénéficient de l'état de catastrophe naturelle : Quistinic, Cléguer, Inzinzac-Lochrist et Languidic pour l'arrondissement de Lorient; Neulliac, Cléguérec et Le Faouët pour l'arrondissement de Pontivy; Malestroit et Saint-Congard pour celui de Vannes.

Les particuliers et les entreprises sinistrés auront 10 jours pour adresser à leur assurance un rapport complet des dommages qu'ils ont subis, à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel, qui doit intervenir dans les jours qui viennent.

Une fois cette liste connue, de nombreuses communes du département, qui n'y figurent pas, ont manifesté leur mécontentement auprès de la préfecture du Morbihan. Pontivy, Le Saint, Pont-Scorff, Hennebont, Vannes, Muzillac, Trédion et Rieux, pour n'en citer que quelques-unes, ont déjà déposé un dossier ou sont en train de le faire. En tout état de cause, il leur faudra attendre le 17 janvier 2001 pour être fixées, date à laquelle se tiendra la prochaine réunion de la commission interministérielle chargée d'étudier ces demandes.

bués aux personnes les plus démunies pour le financement d'achats de première nécessité (nourriture, vêtements...) et de solutions provisoires de logement.

Une centaine de familles, essentiellement des secteurs de Quimper, Quimperlé et Châteaulin, ont, pour le moment, bénéficié de ce dispositif géré directement par les services sociaux des municipalités concernées. C'est donc à eux qu'il faut s'adresser pour une demande de secours d'urgence.

Pour les problèmes liés à la déclaration de catastrophe naturelle et aux assurances, renseignements au 0800.42.38.62 (numéro vert).

Le Télégramme du 23/12/2000